ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collèges

Question écrite n° 33858

Texte de la question

M. Michel Voisin * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes des enseignants d'éducation musicale quant au devenir de leur discipline. En effet, l'éducation musicale, seule discipline à construire des connaissances sur une étude approfondie du milieu sonore, permet aux élèves d'acquérir de solides bases pour analyser des événements temporels et emmagasiner des connaissances complètes et variées. Or, des projets axés sur le développement de champs artistiques permettraient aux chefs d'établissements d'organiser l'enseignement des arts, en classe de 3e autour d'autres approches telles que l'art du cirque, la danse, l'audiovisuel, l'histoire des arts ou le théâtre, activité qui serait choisie par les enfants, privant ainsi d'autres élèves d'un enseignement musical de base plus que nécessaire. Les professeurs d'éducation musicale proposent la mise en place soit d'une heure d'enseignement musical pour chaque élève de 3e et une heure optionnelle pour ceux qui sont intéressés, soit une heure d'enseignement musical et des ateliers comme il en existe déjà aujourd'hui, soit une heure d'enseignement musical avec intensification des liens entre la musique et les autres champs artistiques. Aussi, il lui demande de lui faire part de sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est très attaché à l'éducation musicale, enseignement constitutif du parcours scolaire commun des élèves à l'école primaire et au collège. La circulaire n° 2003-173 du 22 octobre prévoit une diversification des enseignements artistiques en classe de troisième, dans le souci de favoriser une continuité avec le lycée, puisque seules deux de ces disciplines (éducation musicale et arts plastiques) sont enseignées au collège. Ce projet de diversification devait être mis en place à titre expérimental, il était prévu d'en faire le bilan avant de décider de sa généralisation. Toutefois, au vu des réactions suscitées par la diffusion du protocole de cette expérimentation - notamment de la part des enseignants d'éducation musicale et de leurs organisations représentatives - il est apparu que les conditions nécessaires à son bon déroulement n'étaient pas réunies. En conséquence, la décision a été prise de suspendre ce projet d'expérimentation. Une réflexion approfondie sera poursuivie sur l'articulation de ce qui appartient, pour les enseignements artistiques, à la culture commune et à la diversification des parcours. Cette réflexion se déroulera en lien avec les conclusions du Débat sur l'avenir de l'école conduit sous la responsabilité de Claude Thélot ; elle pourra enrichir les nouvelles orientations pour l'école qui pourraient être décidées à la suite de ce processus.

Données clés

Auteur : M. Michel Voisin
Circonscription : Ain (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 33858
Rubrique : Enseignement secondaire

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE33858

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1162
Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5823